Bulletin Intérieur



DU PARTI SOCIALISTE S.F.I.O.

Janvier 1964 — N° 131

SOMMAIRE

MOTIONS pour le Congrès National Extraordinaire

	Pages
CONTRIBUTION A LA DISCUSSION	3 (vert)
POUR UN PRESIDENT CONSTITUTIONNEL	9 (saumon)
RESOLUTION DES BOUCHES-DU-RHONE	11 (bleu)
RESOLUTION DU VAUCLUSE	13 (bleu)
AU-DELA DU PRESENT	15 (or)
POUR LA CANDIDATURE DE G. DEFFERRE	21 (rose)
VRAIS ET FAUX PROBLEMES	27 (blanc)

1-2 Février 1964

CLICHY - MAISON DU PEUPLE.-

12, Cité Malesherbes - PARIS (9e)

Coll. Fondation Jean-Jaurès

CONTRIBUTION A LA DISCUSSION POUR LE CONGRÈS EXTRAORDINAIRE DES 1 et 2 FÉVRIER 1.964

par Claude FUZIER

L'élection présidentielle n'est qu'un élément de la lutte contre le gaullisme. Mais le Parti sombrerait, une fois encore, dans un électoralisme dangereux s'il considérait que toute sa politique doit tourner autour de cette élection. Il ne s'agit pas, pour lui, de gagner des places à n'importe quel prix; il s'agit de les gagner sur des bases politiques claires, conformes à ses principes .

Or, nous devons nous parler franchement. Le problème de l'élection présidentielle a été posé au Parti dans de telles conditions que nous ne sommes plus entièrement libres de nos décisions. Nous ne devons en tirer aucune rancoeur, mais faire le nécessaire pour qu'une situation créée en dehors de notre volonté devienne entièrement favorable au Parti.

Ce qui exige une analyse de cette situation, débarassée des contingences personnelles, et des réponses à l'ordre du jour du congrès extraordinaire.

- I -

ANALYSE DE LA CANDIDATURE SOCIALISTE ET DECISION DU CONGRES

A) - <u>COIDITIONS DANS LESQUELLES LA CAIDIDATURE Gaston DEFFERRE A ETE PRESENTEE AU PARTI</u> .

Cette candidature succède à une campagne de presse, déclanchée par des journaux qui furent souvent parmi les pires adversaires des socialistes. Notre camarade Gaston DEFFERRE a affirmé devant le Comité Directeur que cette campagne avait été menée à son insu et nous n'avons aucune raison de ne pas le croire (la méfiance systématique étant incompatible avec l'esprit socialiste). Mais cette déclaration est secondaire: <u>le point essentiel est que la conséquence objective de la campagne est d'avoir placé le Parti devant un fait accompli en lui imposant une volonté qui, jusqu'au prochain congrès, est extérieure à lui.</u>

Deux arguments ont été donnés pour justifier la venue de la question devant le Comité Directeur. D'une part, la situation équivoque et inconfortable dans laquelle se trouvait Gaston DEFFERRE qui ne pouvait pas répondre aux demandes sur ses intentions. D'autre part, le risque de voir les communistes se prononcer avant nous en faveur de la candidature Gaston DEFFERRE (argument prouvant une méconnaissance totale des méthodes et de la politique communistes).

Ces deux arguments sont déjà personnalisés, puisqu'ils intéressent la situation d'un camarade alors que le Parti ne s'est pas encore prononcé sur l'opportunité d'une candidature socialiste (décision du 54ème congrès).

.../...

Il eût été facile de ne pas en arriver là en publiant, dès le début de la campagne publique, une mise au point à la signature de Gaston DEFFERRE, déclarant qu'il n'autorisait personne à utiliser son nom et que seul le Parti était habilité à se prononcer sur une éventuelle candidature .

La responsabilité de notre silence ne peut être rejetée sur Gaston DEFFERRE: ni le Bureau, ni le Comité Directeur n'ont fait la demande d'une telle mise au point. Moi, comme les autres, me suis tu et j'ai eu tort .

B)- LA SIGNIFICATION POLITIQUE DE L'EVENEMENT .

L'évènement apporte au gaullisme des satisfactions :

a) - il affaiblit l'autorité du plus grand parti démocratique de l'opposition, en montrant qu'une décision importante est imposée de l'extérieur. Or, la thèse gaulliste est de rendre inutiles les partis, alors que les socialistes considèrent que les partis organisés sont un des fondements de la démocratie;

b)- il conserve l'initiative au gaullisme, la campagne publique ayant été déclenchée après que de Gaulle, dans le Vaucluse, ait sondé l'opposition en laissant entendre qu'il se représenterait. Tête baissée, nous avons foncé dans le piège;

c)- il affaiblit l'opposition de gauche, contrainte de mettre au premier plan de ses préoccupations un problème électoral, alors que des questions de fond (unité socialiste, netteté de la démarcation avec le gaullisme, relations avec les communistes, modernisation des méthodes) sont en cours de règlement . D'où des premières réactions significatives:

- "révélations" sur une candidature centriste;
- communiqué réservé du Bureau du P.C.;
- tentative de présenter les colloques socialistes comme l'endroit dans lequel se prépare le programme du futur candidat;
- approbation de la candidature DEFFERRE par certaitains gaullistes, comme le général BILLOTTE qui y voit la preuve de l'acceptation du système.

C)- LA DECISION DU CONGRES EXTRAORDINAIRE .

Cette analyse devait être faite. Une mauvaise méthode de travail consiste à escamoter les analyses sous prétexte qu'elles intéressent le passé ou qu'elles gêneraient. Une autre mauvaise méthode consiste à n'en pas tenir compte et à imaginer qu'il est possible de tout effacer pour revenir en arrière.

Parce qu'une situation nouvelle est maintenant créée et qu'il n'est pas possible de la faire disparaître, nous devons essayer d'en tirer profit en évitant que se reproduisent les erreurs déjà acquises.

C'est pourquoi je pense que le Congrès extraordinaire doit d'abord entériner la candidature de Gaston DEFFERRE, faute de quoi il mettrait le Parti dans un état de crise aux conséquences plus graves que celles résultant de la situation précédemment créée. En effet:

.../...

- Gaston DEFFERRE serait déconsidéré aux yeux d'une partie de l'opinion, ce qui débarrasserait de Gaulle d'un candidat dangereux et ce qui nuirait à un camarade apportant beaucoup au Parti;

- l'unité morale du Parti serait affaiblie par des aigreurs compréhensibles;

- le Parti se priverait de l'aspect positif de la candidature: une bataille qui peut être principalement axée sur lui;

- le Parti se ridiculiserait, personne ne pouvant raisonnablement comprendre qu'une telle candidature ait pu prendre un aspect aussi publique sans son accord.

Il s'agit donc de transformer la candidature Gaston DEFFERRE en une candidature conforme à la volonté du Parti.

- II -

CE QUE DOIT ETRE LA CANDIDATURE SOCIALISTE

A) - CONCEPTION DE L'ELECTION DE 1965 ET DU ROLE DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE .

Je connais et comprends la passion juridique et constitutionnelle qui nous anime en certaines circonstances. Mais cette passion relève souvent de la seule spéculation intellectuelle et nous masque la réalité. Or la réalité actuelle n'est pas juridique.

La future élection présidentielle devra, si elle a lieu -c'est-à-dire si le gaullisme n'est pas balayé par une épreuve de force- avoir un caractère exceptionnel:

- soit parce-que de Gaulle étant candidat, elle se déroulera dans le cadre d'un système lui-même exceptionnel (personnalité de Gaulle, absence de véritable consultation, absence de tradition);

- soit parce qu'elle serait la première élection de l'après-de Gaulle (et non de l'après-gaullisme) et que pèsera alors sur elle tout ce qui a été mis en place par de Gaulle.

Les conditions de l'élection sont donc si particulières qu'elles ne préjugent en rien de ce qui se passera dans l'avenir et ne créent pas de précédent, si nous considérons que notre tâche est de liquider le gaullisme, comme on a liquidé le bonapartisme jadis , et non de lui succéder dans le cadre qu'il a constitué.

Dans ces conditions, notre principale préoccupation doit être de montrer le caractère fondamentalement anti-gaulliste de notre candidature. Elle n'est pas le gaullisme sans de Gaulle ou le gaullisme contre de Gaulle, mais le contraire du gaullisme, c'est-à-dire la démocratie.

Un candidat socialiste doit donc d'abord faire savoir qu'il rendra la parole au peuple sur tous les problèmes en faisant, immédiatement après son élection, des élections générales permettant de dégager une majorité unie sur un programme connu de tous et faisant l'objet d'un véritable contrat. Dans le cadre de la Constitution de 1958, il n'est d'ailleurs pas possible de gouverner sans cette majorité à partir du moment où le Président de la République n'intervient pas en tant que chef absolu dans la marche des affaires publiques .

Que nous soyons partisans du régime présidentiel(comme je le suis, tout en sachant que de Gaulle en a saboté les chances pour longtemps) ou du régime parlementaire, cette procédure ne peut nous gêner, puisqu'elle consiste d'abord à rendre la parole au peuple, non sur une question limitée et choisie par un homme, mais sur l'ensemble des problèmes.

Le candidat socialiste doit dire également qu'il n'entend pas s'emparer des pouvoirs pris par de Gaulle et qu'une des tâches de la majorité dégagée par les élections générales sera de préparer une réforme constitutionnelle garantissant la stabilité (pas de retour à la 4ème République) et la démocratie (pas de maintien du système gaulliste).

Par cette procédure, nous replaçons le Président de la République dans le seul cadre légal existant actuellement, celui de la Constitution de 1958, tout en tenant compte du caractère exceptionnel de l'élection de 1965, en en faisant le début d'un processus conduisant à un changement fondamental de régime et de politique.

B) - LA QUESTION DU PROGRAMME .

Une telle analyse fait que le candidat socialiste, en tant que candidat, n'a pas de programme qui lui soit personnel. S'il en était autrement, nous accepterions le système gaulliste. Mais il est évident que le candidat socialiste ne peut solliciter les suffrages populaires avec des chances de succès en restant muet sur l'avenir.

Il lui faut donc, là encore, se montrer le contraire du gaullisme: ce dernier fait du parti - l'U.N.R. - le soutien et le porte-parole inconditionnel d'un homme; la démocratie, telle que nous la concevons, fait du candidat le porte-parole représentatif mais inconditionnel du parti ou de la coalition de partis qui l'ont désigné.

En ce qui nous concerne, le 54ème Congrès nous trace la voie : un programme de la gauche démocratique, permettant de franchir une étape vers le Socialisme. Un candidat, membre du Parti, ne peut donc défendre autre chose, c'est-à-dire un programme qui n'est pas sa propriété, mais celle de la collectivité à laquelle il appartient.

Dans les circonstances présentes, cela signifie que le candidat socialiste lie son sort au résultat des élections générales qu'il prépare. Dès l'élection présidentielle, la population doit choisir entre deux politiques, celle de la démocratie et celle du gaullisme. Sans doute objectera-t-on que cette façon de voir n'est pas entièrement conforme à l'esprit et à la lettre de la Constitution de 1958, qui fait du Président de la République un arbitre.

Mais pouvons-nous agir autrement? Car le caractère exceptionnel de l'élection de 1965 apparaît encore une fois. Dans une compétition entre le gaullisme et la démocratie, notre candidat ne peut être un arbitre : il est une des représentations de la démocratie. Il ne deviendra un arbitre que lorsque la démocratie l'aura emporté.

La tâche urgente du Parti est donc d'accentuer son effort pour mettre sur pied la coalition capable de soutenir le candidat à l'élection présidentielle et de l'emporter aux élections législatives. Une telle coalition apportera les forces nécessaires - celles du Parti étant insuffisantes - et la base programmatique de gouvernement. Tant qu'elle n'est pas constituée, le candidat socialiste ne peut apporter d'autres réponses que celles définies par le Parti.

Bien entendu également, les circonstances veulent que le candidat soit actuellement désigné par notre seul Parti. Il nous reste à obtenir que nos futurs partenaires acceptent la candidature socialiste. Si nous devons souhaiter qu'elle soit retenue, nous ne pouvons prétendre l'imposer à tout prix et la désignation par le Congrès doit préciser que nous ne voulons forcer la main à personne.

Enfin, dans ce cadre, le problème des liens entre le candidat et le Parti ne se pose pas actuellement: ils sont ceux qui unissent tout Militant, quelles que soient ses fonctions, au Parti. Mais il devra être examiné lorsque de nouvelles institutions auront défini les fonctions du chef de l'Etat. Pour le moment, le candidat à l'élection présidentielle est un des liquidateurs du gaullisme, au même titre que tout le Parti.

C)- LES DECISIONS DU 54ème CONGRES ET L'EVOLUTION DE LA SITUATION POLITIQUE .

L'élection présidentielle étant considérée comme un des éléments du combat anti-gaulliste, nous pouvons essayer de faire le point sur les premiers résultats de la politique du 54ème Congrès .

a) - Le regroupement socialiste. Le premier colloque a été positif. Mais nous devons:

* obtenir la participation aux futurs colloques des membres de F.O. et du S.N.I., absents au colloque préparatoire;

* montrer qu'il n'existe pas de liens entre le travail des colloques et l'élection présidentielle;

* tenir au courant l'ensemble du Parti des résultats des futurs travaux, en vue de poser devant tous les militants les problèmes qu'ils auront à examiner au Congrès extraordinaire prévu par le 54ème Congrès pour l'éventuelle réforme de nos méthodes et de nos structures.

b) - Le rassemblement de la gauche démocratique. Les progrès sont minimes. Il est apparu notamment que la ligne de démarcation avec le gaullisme est fluctuante (vote à l'Assemblée sur le budget et la force de frappe); que la fraction radicale est tentée par un regroupement type 3ème force ou cartel des "non", que le 54ème Congrès a rejeté; que certaines habitudes du gaullisme ont pénétré dans l'esprit d'une minorité de gauche.

c) - Le Parti communiste. Une certaine équivoque demeure:

* Nous laissons parfois croire que le P.C. doit être une force d'appoint, ce qui est quelque peu ridicule, qui donne des arguments aux partisans de l'intransigeance (pro-chinois) et pourrait scléroser une partie de l'électorat communiste, dont l'absence, inévitable dans les périodes précédentes, a assuré les succès de la droite.

.../...

* Nous paraissons parfois aux portes du front populaire, ce qui freine l'évolution du Parti communiste et ne correspond pas à la réalité de la situation des forces politiques en France.

* Enfin, nous nous prêtons parfois au jeu formaliste du vocabulaire communiste, en discutant par exemple la notion de programme commun.

Notre action doit être positive: si le Parti apparaît aux yeux des masses comme le meilleur dans la lutte contre le gaullisme, les communistes ne pourront pas nous combattre dans ces masses.

Ce qui nous ramène à l'élection présidentielle. Il est clair qu'un candidat socialiste, sans les suffrages communistes, va vers un échec cuisant, et qu'à la limite le candidat communiste pourrait être le mieux placé pour rester en second tour le seul contre le candidat gaulliste, ce qui ravirait de Gaulle. Mais il est clair également que les communistes ne pourraient reprendre la vieille tactique classe contre classe, symbolisée par un candidat communiste au premier tour, que dans l'hypothèse où notre candidat n'apparaîtrait pas comme le meilleur des anti-gaullistes.

Ce qui suppose non seulement qu'il montre vouloir battre de Gaulle, mais encore qu'il prouve ne pas vouloir du gaullisme sans ou contre de Gaulle.

C'est à cette question majeure que j'ai essayé de répondre.

-:-:-:-:-

Coll. Fondation Jean Jaurès

POUR UN PRÉSIDENT "CONSTITUTIONNEL"

par Michel DARRAS
Conseiller Général du Pas-de-Calais.

A l'ordre du jour proposé par le Comité Directeur pour notre Congrès National extraordinaire des 1er et 2 Février figure la question de l'élection à la Présidence de la République, et en particulier la fixation du programme du Parti pour un éventuel candidat socialiste: attitude à l'égard des institutions, de la politique internationale et intérieure .

Le problème de l'attitude du Président, et des candidats-Présidentiables, à l'égard des institutions, doit à mon sens commander tout le reste .

Que dit la Constitution ratifiée par voie de referendum le 28 septembre 1958 ?

ARTICLE 5: "Le Président de la République veille au respect " de la Constitution. Il assure, par son arbitrage, le fonctionnement " régulier des Pouvoirs Publics, ainsi que la continuité de l'Etat. "Il est garant de l'indépendance nationale, de l'intégrité du territoire, du respect des accords de communauté et des traités ".

ARTICLE 20:"Le Gouvernement détermine et conduit "la politique de la Nation. Il dispose de l'administration et de la "force armée. Il est responsable devant le Parlement, dans les condi-"tions et suivant les procédures prévues aux articles 49 et 50".

Voilà la règle suprême, s'imposant à tous, que s'est donnée à lui-même le peuple souverain, et que n'a en rien modifiée, sur ces points, la loi référendaire du 28 Octobre 1962 portant élection du Président de la République au suffrage direct.

En dehors de cela il n'est que trahison à l'égard de la Constitution, au respect de laquelle le Président de la République a pour devoir PREMIER, et essentiel, de veiller.

Ce qu'il faut tout d'abord à la France, pour retrouver les voies de la démocratie, c'est un Président ARBITRE et GARANT, conformément à la lettre et à l'esprit de la Constitution.

Et non pas un Président abusif, occupant à lui seul toute la scène politique, utilisant sans vergogne, à l'exclusif profit de ses desseins (grands et petits) tous les moyens publics d'information, méprisant le Législatif, confisquant l'Exécutif, et le cas échéant sommant le Judiciaire !

Un véritable régime démocratique ne peut se résumer en un homme, quel qu'il soit; il doit reposer sur des institutions, stables et respectées, assurant l'équilibre organique des pouvoirs, comme pourrait l'assurer la Constitution de 1958 si elle était enfin et d'abord appliquée.

Voilà pourquoi je ne suis pas loin de penser que le Parti pourrait pratiquement borner le programme d'un éventuel candidat socialiste au problème institutionnel. De la politique internationale et intérieure,, notre Parti doit dire en quoi celle actuellement pratiquée ne lui convient pas: mais notre candidat devrait avant tout affirmer avec force qu'en cas d'élection il s'en tiendrait au rôle à lui dévolu par la Constitution, et montrer les dangers et les pièges de l'attitude contraire.

Faute de quoi lui aussi se taillerait par avance (et peut-être dans le vide ?) un "domaine réservé", peu valable devant apparaître l'excuse que ce soit pour servir notre politique, et Diderot ayant apporté, dans sa célèbre Réfutation d'Helvétius, la plus pertinente des réponses: " Qu'est-ce qui caractérise le despote? Est-ce "la bonté ou la méchanceté? Nullement; ces deux notions n'entrent "pas seulement dans sa définition. C'est l'étendue et non l'usage "de l'autorité qu'il s'arrange. Un des grands malheurs qui pût arriver "à une nation, ce serait deux ou trois règnes d'une puissance juste, "douce, éclairée , mais arbitraire: les peuples seraient conduits, par "le bonheur, à l'oubli de leurs privilèges, au plus parfait esclavage".

LA CONSTITUTION AU-DESSUS DES PRESIDENTS: ce sera l'honneur du Socialisme Français (et de tous les hommes qui s'en réclament) de se battre pour que l'on en revienne au plus tôt, dans notre pays, à ce nécessaire et combien fondamental respect de la hiérarchie des valeurs.

Coll. Fondation Jean Jaurès

-:-:-:-:-:-

RÉSOLUTION DES BOUCHES-DU-RHÔNE

I

OPPORTUNITE D'UNE CANDIDATURE SOCIALISTE

Il est illusoire de croire que l'on peut l'emporter dans cette élection en présentant contre le Général de GAULLE un candidat apolitique qui réunirait sur son nom toutes les voix anti-gaullistes.

Ce serait tenter de refaire le Cartel des Non sur la tête d'un seul homme.

Ce serait de plus nier le caractère de l'élection au suffrage universel en présentant un candidat qui ne pourrait opposer aucune politique à celle du pouvoir, qui ne pourrait donc pas la critiquer valablement, qui ne pourrait en contrepartie offrir aucune solution.

Le seul moyen de l'emporter dans une élection de ce genre consiste à opposer une politique à un homme, un système de gestion démocratique au pouvoir personnel.

Une candidature socialiste a plus de chance que toute autre de grouper l'ensemble des forces nécessaires pour avoir des chances de succès .

Le moment est venu de désigner le candidat à la Présidence de la République.

D'une part, le Chef de l'Etat peut fixer la date de l'élection à sa convenance et il ne faut pas se laisser prendre de court. D'autre part, même si l'élection n'a lieu qu'à sa date normale, ce délai donnera le temps au candidat de se faire connaître, de définir une politique en prenant publiquement position chaque fois qu'un évènement intéressant la vie politique se produira.

II

DESIGNATION D'UN CANDIDAT

La Fédération des Bouches-du-Rhône désigne Gaston DEFFERRE.

III

PROGRAMME POUR UN CANDIDAT SOCIALISTE

Le candidat socialiste à la Présidence de la République, pour réunir sur son nom un ensemble de forces politiques suffisantes et de suffrages, pour avoir des chances d'être élu, ne peut pas présenter le programme du Parti Socialiste mais un programme de caractère socialiste.

En politique intérieure, il doit préconiser une politique tournée vers l'avenir, une politique de la jeunesse, et non pas une politique tournée vers le passé, proposer les grandes options politiques qui permettront de faire triompher l'intérêt général contre les intérêts particuliers qui dominent actuellement l'état .

Pour cela, les priorités doivent être définies et des transferts doivent être faits .

La priorité n°1 doit être accordée à l'Education Nationale et non pas aux crédits militaires.

La priorité doit être donnée aux investissements sociaux, économiques, collectifs de caractère productif au détriment des investissements improductifs.

Les problèmes de la production et de l'agriculture doivent être réglés dans cet esprit.

C'est également par une politique tournée vers l'avenir que doivent être résolus les problèmes de politique extérieure:

- construction d'une véritable autorité politique européenne;
- politique de détente entre l'Est et l'Ouest .

LES INSTITUTIONS

Trois écueils sont à éviter :

1°) - Un retour, sous une forme quelconque, à l'instabilité ministérielle .

A cet égard, toute réforme qui, même si cela n'est pas vrai, donnerait l'impression de vouloir revenir au régime de la IV° République, est condamnée à l'avance .

2°)- L'adoption d'un système présidentiel qui pourrait laisser croire à une opinion mal informée des problèmes constitutionnels que nous nous rallions au système gaulliste.

3°)- Un bouleversement, des innovations si grandes que l'opinion risquerait de ne pas comprendre clairement ce que nous voulons; la majorité des Français préfèreraient peut-être alors, plutôt que de risquer ce qu'ils considèreraient comme un saut dans l'inconnu, la situation actuelle .

Le Président de la République doit être un arbitre

1°)- Garant de l'application de la politique choisie par la majorité des électeurs;

2°)- de la stabilité et de la cohésion gouvernementales, notamment dans les gouvernements de coalition;

3°)- de la stabilité et de la cohésion de la majorité parlementaire, au besoin par la dissolution.

Le Premier Ministre et les Ministres, responsables devant le Parlement dans les conditions prévues par la Constitution de 1958, animeront et coordonneront l'action de la majorité parlementaire et gouvernementale .

Les dispositions relatives au Conseil Constitutionnel, à l'article 16, au Referendum, doivent être revues dans un sens démocratique.

.../...

Ce régime ne sera ni à type présidentiel ni à type parlementair classique. Il aura un caractère démocratique et tiendra compte des traditions françaises en assurant la stabilité et l'efficacité de l'action gouvernementale. Cela est la plus sûre garantie contre les aventures politiques, voire le fascisme auquel le meilleur moyen d'ouvrir la voie est sans doute le retour à l'instabilité.

IV

LIENS AVEC LE PARTI

Il n'est pas possible de demander à un candidat socialiste, même quand il est le candidat de l'ensemble de la gauche, de renier son passé, sa foi, son attachement à son Parti.

Le candidat socialiste qui n'est pas que le candidat de son Parti doit pouvoir faire face à ses obligations, à ses devoirs en accord avec le Parti Socialiste.

Cet accord ne peut résulter que de la confiance réciproque et de rapports empreints de franchise et de cordialité entre les responsables du Parti et le candidat .

Une chance de réussir, ou en tous cas de mobiliser l'opinion, de ranimer la vie politique française et de diffuser nos idées s'offre à nous .

Elle ne se représentera pas avant longtemps .

Nous aurions tort de la laisser passer en refusant ou en étant incapables de faire face à la situation nouvelle en présence de laquelle nous nous trouvons .

-:-:-:-:-

LE CONGRÈS FÉDÉRAL EXTRAORDINAIRE DU VAUCLUSE

FIDELE AUX TRADITIONS DEMOCRATIQUES DU VAUCLUSE, DECIDE, A L'UNANIMITE, D'APPROUVER SANS RESERVE LA CANDIDATURE de Gaston DEFFERRE A LA PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE.

IL ESPERE FERMEMENT QUE CETTE CANDIDATURE SERA LA CRISTALLISATION DE TOUTE L'OPPOSITION CONTRE L'ARBITRAIRE DU REGIME GAULLISTE.

-:-:-:-:-:-

AU DELA DU PRÉSENT

par Jacques PIETTE

Fédération de l'Yonne.

La prééminence du Parti sur ses membres, sa souveraineté par rapport aux autres forces politiques organisées, l'héritage historique dont il est le dépositaire, la perspective où le situe une doctrine fondée encore sur le matérialisme historique, imposent au Parti Socialiste l'obligation de définir une stratégie d'où pourraient découler plusieurs hypothèses tactiques, actualisées par l'évènement.

Notre stratégie ne doit pas être étouffée, déviée de son but final, sous les prétextes, aliénations ou illusions que les amoureux de la tactique à tout prix prennent pour des vérités premières, quand ils ne sont que des appâts.

Notre stratégie demeure impérieusement fixée, dussions-nous discuter des moyens au fond des prisons, face aux bourreaux, ou aux imbéciles ou aux satisfaits de tous genres: condamner l'anonymat de la condition ouvrière, et créer une société qui permette l'épanouissement de la personne humaine. C'est notre raison d'être.

Depuis 60 ans, nous n'avons pas cessé d'adapter nos tactiques, avec plus ou moins de bonheur, à cette fin supérieure que l'incroyable prise de conscience de la classe ouvrière française et occidentale, dès 1871, révélait possible et dont chacun d'entre nous a accepté librement, en entrant au Parti, de se charger et de hâter le terme de son avènement .

Hier, nous avons adapté nos lignes de conduite à des situations momentanées, usant parfois de l'approche indirecte -pour contraindre des forces réactionnaires, installées au pouvoir, à des concessions sous la crainte de nos manifestations populaires. Ainsi en a-t-il été de certains 1er mai, ou d'autres manifestations de masses.

Elles avaient pour but, en impressionnant un adversaire, de nous faire avancer vers notre fin suprême.

Par l'approche directe, par exemple dans des gouvernements de coalition, nous avons imposé, puis en quelque sorte monnayé, notre participation ou notre soutien à des forces libérales. Les compromis qui en résultaient bénéficiaient finalement à la classe ouvrière, qui faisait un pas en avant, et à nos interlocuteurs, qui gardaient l'exercice d'un pouvoir, passager à nos yeux.

Par l'intervention directe, enfin, nous avons, comme en 36 ou 56, pris nous-mêmes les décisions qui amenaient la classe ouvrière à une plus grande libération et, nous l'espérions, à une plus grande conscience de son proche destin.

Parfois aussi nous avons dû, dans la bataille clandestine, vérifier le mot de Jaurès qu'il n'y a pas de progrès révolutionnaire, pas de conquête ouvrière lorsque l'indépendance nationale n'est plus assurée.

***

Aujourd'hui, dans des circonstances historiques particulières qu'il nous faut ensemble analyser et définir, une décision nous est demandée, et d'elle naîtra une tactique immédiate, à laquelle tous les membres du Parti, Secrétaire Général en tête, seront soumis, et qu'ils mettront en oeuvre de toutes leurs forces, sans réserves ni restrictions .

C'est pourquoi notre débat dépasse singulièrement les questions de personnes, pour déboucher en fait sur une analyse du rôle du Parti Socialiste, avant-garde organisée d'une fraction des travailleurs, dans un monde où l'évolution des techniques, la terrifiante menace de la bombe atomique, modifient une partie notable des enseignements reçus, tandis que le phénomène gaulliste offre à notre lutte des aspects temporaires, qui la compliquent sans la dénaturer.

En fait, l'histoire future de la politique française se déroulera en trois étapes:

1.- Les conditions de la lutte dans la période présente du gaullisme au pouvoir;

2.- Les conditions de la lutte dans l'immédiat après gaullisme;

3.- La marche vers la société socialiste.

1- Bien qu'elle émane de l'extérieur, ce qui la rend irritante, la candidature de Gaston DEFFERRE est devenue un élément politique majeur.

La tradition socialiste a introduit dans l'esprit de la majorité de nos camarades la nécessité de la présence socialiste à chaque confrontation publique, qu'elle qu'en soit l'importance ou la nature; il n'y a pas de raison de penser que le Parti se refusera à admettre une candidature pour la présidence de la République: en l'absence de la candidature du Secrétaire Général du Parti, celle de Gaston DEFFERRE est probablement parmi les meilleures, sinon la meilleure.

C'est donc en raisonnant en dehors de tout problème personnel qu'il convient d'apprécier la justification d'une candidature socialiste. Le premier piège à éviter, c'est d'accepter le débat avec De GAULLE, si j'ose dire sur sa propre longueur d'onde. Le gaullisme n'est ni un régime constitutionnel clair, ni même un régime politique défini. Le facteur personnel du personnage, sa densité historique, son isolement au milieu de ses propres fidèles, doivent nous conduire à refuser d'opposer à De GAULLE un anti De GAULLE. Il s'agit donc de marquer le carctère exceptionnel d'une candidature socialiste en ce qu'elle ne s'oppose pas au gaullisme dans les termes de l'actualité gaulliste, mais qu'elle veut signifier tout autre chose. Elle est en fait une candidature démocrate qui s'oppose à une candidature monocrate. Elle entraîne donc, pour le candidat du Parti, le refus :

a) d'accepter le gaullisme sous toutes ses formes, y compris techniques de la campagne électorale dont l'américanisation risque précisément de personnaliser à un point insupportable, pour des démocrates, la bataille politique (comme le laissent craindre les conditions dans lesquelles a été lancée la candidature de M. X ...);

b) d'un style de gouvernement qui repose à la fois sur un détournement de la Constitution et la création d'un domaine réservé;

c) de perpétuer le dialogue direct avec la Nation qui mène tout naturellement à une fascisation dont le peuple français a quelquefois connu la tentation .

Chacun d'entre nous exclut le retour à l'instabilité ministérielle et à la prépondérance d'assemblées parlementaires dont l'action, et plus encore l'inaction, par suite du défaut de majorité cohérente et préalablement constituée, s'est manifestée parfois contraire à l'intérêt national. Cependant, c'est une évidence que ce qui a le plus déterminé le système parlementaire à accumuler les

.../...

défaillances tient dans l'action politique de groupuscules ou d'hommes soi-disant indépendants, de gauche ou de droite, mais en tout cas éloignés de toute discipline de groupe, donc de Partis. C'est donc au contraire à la fois vers un élargissement et un renforcement des Partis qu'il faut aller, et non vers un émiéttement des forces politiques comme celui auquel on assiste aujourd'hui, qui rejoint singulièrement les "groupes de pression" dont la vie politique américaine donne parfois un si fâcheux exemple.

Ce n'est pas parce qu'on aura introduit dans ce pays des systèmes de déification de ses adversaires qu'on battra De GAULLE. Tous ceux qui rêvent d'introduire en France le Kennedisme négligent les structures américaines, ses modes de pensée, son organisation centenaire, ses habitudes enracinées, et finalement on ne trouverait, d'ailleurs, aucun homme politique de stature suffisante pour s'opposer à De GAULLE en voulant jouer les KENNEDY.

Il s'agit là de combinaisons, de rêveries ou d'illusions parisiennes, limitées d'ailleurs à quelques cercles dont la principale force est de grouper des hommes qui se refusent à accepter toute discipline collective, ou de salles de rédaction dont la complicité, d'ailleurs, avec le pouvoir actuel, a souvent été manifeste dans le passé, tout autant que l'hostilité et la malveillance dont ils ont accablé les partis organisés, et notamment les partis ouvriers.

Le mendésisme put servir de modèle pour ceux qui rêvent.

Il a été pour certains, et même dans nos rangs, un moment d'enthousiasme. Au terme de l'expérience le mendésisme a fondu comme neige au soleil, son initiateur est en retraite, et le Parti radical n'a pas survécu, au plan national, à une expérience partie de ses rangs.

Pour en éviter la répétition, le candidat socialiste doit donc, d'une manière claire et positive, s'engager devant le Parti et devant l'opinion publique à défendre le programme du Parti avant toute autre considération. Une autre attitude conduirait soit à une compromission avec le gaullisme ou, pire encore, au-delà du gaullisme, à une "radicalisation" du Parti dont les effets ont déjà été sensibles dans d'autres circonstances. Porter un tel état d'esprit au niveau national serait tourner le dos à notre fin suprême pour nous transformer en gestionnaires de la société présente. Si tant est que nous parvenions dans les avenues du Pouvoir.

De leur propre aveu, ceux qui, de l'extérieur, ont préconisé la candidature de M. X... n'ont pas confiance en un succès direct, mais ils pensent et ils disent que le général De GAULLE n'affrontera pas les risques d'une confrontation populaire dans laquelle son pourcentage personnel de voix se trouverait amoindri et, à la limite, ils affirment que si le Général De GAULLE était assuré d'un ballotage, il ne se présenterait pas devant le pays.

Il est bien évident que si c'est ce but qu'on cherche à atteindre, la candidature unique, voire unitaire, de M. X.., n'est pas la meilleure. C'est au contraire dans la multiplication des candidatures correspondant à des familles spirituelles organisées dans ce pays que le pourcentage de voix qui irait vers le Général De GAULLE manifesterait la plus grande régression, car il est inconcevable de penser que le Centre-droit ou le Centre tout court, et en particulier le Centre catholique, voteront pour M. X ...si celui-ci est assuré au 2ème tour des voix communistes.

.../...

Si un tel schéma (ballotage et régression des voix gaullistes) est accepté, on pourrait avancer, à la limite, la proposition suivante: tous les candidats des oppositions devraient au contraire s'effacer et demander à tous les anti-gaullistes de s'abstenir; c'est c'est le seul moyen de fondre en une seule opposition toutes les oppositions caractérisées dans le pays. Alors, les voix des abstentionnistes traditionnels, plus celles des abstentionnistes volontaires, non seulement mettraient De GAULLE en ballotage, mais feraient certainement passer son pourcentage de voix à un chiffre nettement inférieur à 50% du total des inscrits.

Je conviens volontiers que c'est là une proposition qui peut paraître paradoxale. Elle est cependant, du point de vue de l'arithmétique électorale et dans la perspective où se sont placés ceux qui ont forgé la candidature de M. X .. , la seule valable.

***

- 2 - L'APRES-GAULLISME doit être considéré comme une étape historique inéluctable. En effet, que ce soit directement (par la bataille électorale) ou indirectement (santé ou attitude politique) le Général De GAULLE quittera un jour l'arène politique. Les "successeurs naturels" ont peu de chances de trouver une assise populaire suffisante, si l'ombrelle du grand chef venait à se refermer, sauf dans l'hypothèse d'un putsch fasciste, dont on peut voir déjà quelques préfigurations dans des réformes administratives de caractère anodin, mais dont l'efficacité ne tardera pas à se révéler.

(a) Dans cette première hypothèse, les forces prêtes à lutter ne sont inscrites ni dans les clubs, séminaires et autres groupuscules: elles reposent toutes entières dans les partis ouvriers et dans les forces syndicales. Et il est probable que toutes les forces syndicales ne mettraient pas la même ardeur à lutter, notamment par la même ardeur à lutter, notamment par la grève générale qui serait probablement l'arme décisive, contre une tentative des gaullistes de se maintenir au pouvoir contre le voeu populaire. Dès lors il n'y aurait pas, pour le Parti Socialiste, d'autre comportement possible que de prendre l'initiative de la lutte directe contre le pouvoir installé abusivement .

Il est donc évident que nous ne pouvons pas prendre, sous prétexte d'une lutte électorale contre De GAULLE personnellement, une attitude qui conduirait à diminuer le potentiel offensif du Parti en dispersant ses forces, ou même à accepter d'entrer dans une tactique électorale qui conduirait à l'affaiblir.

Il me paraît évident que le gaullisme ne peut être considéré par nous, Parti Socialiste, chargé d'une mission historique, que comme un accident de l'Histoire et être traité comme tel; mais je conçois volontiers que c'est là une appréciation dialectique du phénomène gaulliste et qu'elle devrait être largement débattue entre nous. C'est pourquoi il me paraît tout d'abord indispensable qu'à la veille du Congrès les délégués des Fédérations aient tout loisir de s'informer, de confronter leurs points de vue avant d'émettre un vote qui engagera le Parti durablement .

(b) Dans l'autre cas envisagé pour la période de l'après-gaullisme, où il n'y a pas de recours à la force, le Parti doit avoir conservé une liberté de manoeuvre assez grande pour n'être soumis à aucune alliance, aucune compromission, avec quelque force politique que ce soit, puisque nous nous trouverions pratiquement devant une sorte de table rase politique. Si nous avions succombé aux tentations du pseudo-modernisme, nous ne représenterions plus le gage d'espérance que nous sommes pour une large fraction de la classe ouvrière, et nous sortirions certainement diminués d'une aventure électorale sans issue.

***

-3- MAIS L'APRES-GAULLISME SERA SURMONTE LUI AUSSI, et le vrai problème qui nous sera posé à cette heure est le même que celui qui nous est posé depuis l'unification des forces ouvrières en 1905 et dont l'action positive a été entravée et limitée par l'erreur historique qu'a constituée la rupture de 1920. En subordonnant le Mouvement ouvrier français aux impératifs d'une révolution russe, en croyant au caractère contagieux et pratiquement immédiat de la Révolution russe, les communistes ont commis à l'égard de la classe ouvrière une erreur historique dont nous portons encore le poids .

Depuis notre dernier Congrès, nous nous sommes donné comme mission un dialogue public avec le Parti communiste. Ce dialogue est nécessaire; pourquoi?

La réaction au gaullisme conduit, par une pente naturelle, à la plus mauvaise des solutions: celle du Front Populaire de partis associés dont l'action est fondée sur un programme commun, mais dont l'expérience, aussi bien en France qu'à l'extérieur, a montré qu'elle se terminait toujours par une diminution, sinon une liquidation du mouvement social-démocrate au bénéfice du mouvement communiste. Ou bien le communisme triomphe, et dès lors la Social-Démocratie voit toutes ses chances disparaître pour longtemps, ou bien les forces de gauche sont réduites dans leur capacité d'expression et le dynamisme des communistes, appuyé par les succès techniques de la Russie Soviétique et les aides matérielles que cela suppose, lui donne des moyens supplémentaires de débauchage à l'égard des partis sociaux-démocrates

C'est pourquoi je propose au Congrès de condamner toute tentative électorale ou autre qui passe, consciemment ou inconsciemment, par le Front Populaire, parce que c'est la certitude d'un amoindrissement du Parti Socialiste sans pour autant garantir la victoire de la classe ouvrière, alors qu'il nous faut au contraire combattre pour l'unité ouvrière sur la base d'un certain nombre de principes dont nous avons déjà formulé l'essentiel. Ce n'est pas au moment où, dans le monde entier, les Partis communistes, en dehors de ceux qui subissent l'attraction chinoise, se posent des questions sur leur propre comportement, leur structure (expérience suédoise ou italienne), qu'il faut tomber dans cet éternel panneau du Front Populaire. Il nous faut une perspective lointaine qui ne peut pas être autre que celle de l'Unité Ouvrière, ce qui suppose une analyse consciente de ce qu'est le Prolétariat d'aujourd'hui, des formes institutionnelles nouvelles dans lesquelles il doit entrer pour devenir l'instrument majeur de la transformation sociale et économique, son indépendance vis-à-vis de l'expé-

rienne soviétique, la liberté qu'il faut maintenir à la fois au sein du Parti et celle qu'il faut donner au pays. Sur toutes ces questions, nous sommes nombreux qui pensons qu'avec de la patience, avec l'assurance et la certitude que donne la bonne foi, nous pouvons viser l'unité de la classe ouvrière, mais que précisément l'obstacle majeur à l'unité de la classe ouvrière c'est une opération tactique de Front Populaire, puisqu'elle est fondée sur un rapport statique des forces en présence, et qu'elle exclue toute modification interne du P.C.

Le vrai poblème qui est posé au Congrès, ce n'est pas celui de savoir comment nous ne battrons pas De GAULLE en devenant une convention électorale, mais comment nous préparerons l'accès de la classe ouvrière aux responsabilités directes de l'Etat, à la prise en charge par la Nation de son propre destin, dans un climat de liberté.

Au-delà de la tactique électorale, c'est la mission du Parti Socialiste qui est en cause.

-:-:-:-:-:-

Coll. Fondation Jean-Jaurès

POUR LA CANDIDATURE
de Gaston DEFFERRE

par A. Chandernagor
A. Gazier, G. Jaquet,
P. Métayer, Ch. Pineau.

Le Congrès extraordinaire du Parti aura, en fait, à se prononcer, les 1er et 2 Février prochains, sur 4 questions qui sont, dans l'ordre logique:

- l'opportunité d'une candidature socialiste à la Présidence de la République;
- s'il est répondu affirmativement à cette question, le choix du candidat;
- son programme électoral;
- ses relations avec le Parti.

I

OPPORTUNITE D'UNE CANDIDATURE SOCIALISTE

Il convient de répondre à ce sujet à deux questions préalable:

a) EST-IL NECESSAIRE DE SE PRONONCER DES MAINTENANT?

Nul n'est encore certain que les élections présidentielles seront avancées. Il se peut également que le Général de GAULLE demande le renouvellement de son mandat dans des conditions non prévues par la Constitution.

Mais il est évident que le Chef de l'Etat, qui a l'initiative des opérations, peut prendre une décision soudaine risquant de mettre en difficulté une opposition non organisée.

Il vaut donc mieux être prêt à toute éventualité.

Si le Général de GAULLE accepte une élection normale, le candidat de l'opposition aura le temps de s'y préparer. S'il la refuse, on pourra légitimement penser qu'il a reculé devant une confrontation démocratique.

...../

b) N'Y A T-IL PAS D'INCONVENIENT A CE QUE L'IDEE D'UNE CANDIDATURE SOIT VENUE DE L'EXTERIEUR ET NON DE L'INTERIEUR DU PARTI?

De toutes manières, si l'on veut que le candidat à la Présidence de la République ait une chance de succès, il devra recueillir d'autres voix que les voix socialistes. Il faut donc qu'il soit soutenu par des groupes et des personnalités extérieurs au Parti.

Nous regrettons que ce soutien ait été affirmé préalablement et non postérieurement à la décision du Congrès. Mais le fait que celui-ci soit à même de se prononcer souverainement replace la question dans son contexte réel.

Refuser de prendre une décision parce que l'on n'a pas été les premiers à le proposer équivaudrait à un geste de mauvaise humeur ou de bouderie qui ne serait pas compris par l'opinion publique.

o

o o

Dans ces conditions, on peut examiner sans hésiter la question de fond, en rappelant que celle-ci est posée dans l'hypothèse d'une candidature opposée à celle du Général de GAULLE.

a) Il est nécessaire de présenter un candidat classé suffisamment à gauche. L'expérience manquée du " Cartel des NON" a prouvé que les électeurs français s'adaptaient mal à des alliances fondées sur des programmes divergents. Un candidat du centre risquerait ainsi de ne pas faire le plein des voix de gauche, la majorité des voix de droite restant fidèle au Gaullisme.

On oublie d'ailleurs que beaucoup d'électeurs de gauche, faute de trouver des candidats répondant à leurs aspirations, ont voté " de GAULLE".

b) Ce candidat de gauche aura des chances de cristalliser les voix des véritables républicains.

Allons-nous renoncer, alors que notre Congrès ordinaire a manifesté la volonté d'un vaste regroupement démocratique, à ce que celui-ci se fasse autour du Parti Socialiste?

Devant une occasion unique d'affirmer notre vitalité, de nous poser en successeurs du Gaullisme, de défendre notre programme, nous n'avons pas le droit de nous réfugier dans ce qui serait considéré comme une abstention.

...../

Fondation Jean-Jaurès

c) Enfin, à un moment où nous souhaitons tous ranimer les énergies au sein du Parti, et rassembler autour de lui toutes les forces socialistes, le combat pour une candidature interne est susceptible de galvaniser nos fédérations et nos sections, ce qui ne serait sans doute pas le cas s'il était mené en faveur d'une candidature extérieure.

o

o o

II

CHOIX DU CANDIDAT

Le Secrétaire Général du Parti ayant déclaré lui-même qu'il ne briguerait sous aucun prétexte la Présidence de la République, Gaston DEFFERRE apparaît comme le meilleur candidat possible.

Il ne s'agit pas de faire le panégyrique d'un camarade, mais de peser objectivement ses chances de succès.

Or, Gaston DEFFERRE présente trois avantages sur tout autre candidat socialiste:

a) Son style, sa personnalité, lui permettent de mener mieux qu'aucun autre sa campagne électorale d'une manière qui corresponde à l'attente de l'opinion publique.

b) Il est président du groupe parlementaire socialiste à l'Assemblée Nationale, ce qui lui donne l'autorité nécessaire pour parler au nom du Parti.

c) Il est Maire de Marseille, c'est-à-dire de la plus grande ville de France possédant un Maire élu, et il a, dans cette fonction, montré des qualités constructives susceptibles de retenir un électorat attaché aux réalisations concrètes.

Déjà de nombreux Maires de France s'intéressent à une candidature qui, dans une certaine mesure, sera un peu la leur. Ce point est capital à un moment où le Pouvoir actuel s'attache à restreindre les fonctions et les libertés des collectivités locales.

...../

III

ROLE DU CANDIDAT SOCIALISTE

a) Il faut rappeler que l'élection, si elle a lieu, se déroulera dans le cadre de la Constitution de 1958. Le problème ne se pose donc pas actuellement d'un choix entre un régime présidentiel et un régime d'Assemblée. Le Parti conserve la plus entière liberté pour le jour où se posera le problème de la réforme des institutions.

b) Le futur Président de la République sera élu au suffrage universel, mais il ne sera pas pour autant le maître du pouvoir exécutif.

Il devra s'affirmer seulement comme l'arbitre de la majorité, et garantir la fidélité de celle-ci aux engagements pris devant le corps électoral. Cela suppose la concordance des objectifs entre le Président et la majorité, donc, en cas de succès du candidat socialiste, la dissolution de l'Assemblée Nationale actuelle.

c) Le programme du candidat différera néanmoins, dans sa forme et son étendue, de celui des partis et du gouvernement. Il se bornera à préciser les grandes options et les principes fondamentaux auxquels le Président se réfèrera dans ses arbitrages, par exemple:

- l'intégration européenne;
- l'accentuation de la détente internationale;
- l'arrêt des dépenses pour la force de frappe;
- la planification démocratique (avec priorité à l'enseignement et au logement);
- le plan social, etc... etc...

Les modalités d'exécution de ce programme seront du ressort du Parlement et du Gouvernement.

d) Enfin, le nouveau Président, contrairement au Général de GAULLE, ne pourra en aucun cas interpréter la Constitution dans le sens d'un retour au Pouvoir personnel. La stabilité de l'Etat ne peut être confondue avec la mépris de la Démocratie.

...../

IV

RELATION AVEC LE PARTI

Les rapports entre le Président et le Parti, s'ils se présentent sous un aspect nouveau, n'en sont pas pour autant difficiles à régler.

a) Le Président de la VIe République aura certes des pouvoirs plus étendus que ceux de la IVe, mais il en aura moins que les anciens Président du Conseil. Or les rapports entre ceux-ci et le Parti n'ont jamais soulevé de difficultés majeures.

b) Ces rapports doivent être facilités par l'identité fondamentale des programmes et l'acceptation par le candidat d'un contrôle du Parti sur la manière dont il aura respecté les engagements pris.

c) Enfin, puisqu'il s'agit d'un camarade dont la fidélité au Parti ne saurait être mise en cause, il est normal de lui accorder cette même " affectueuse confiance" que le Congrès de 1956 avait accordé à son Secrétaire Général, au moment où celui-ci était amené à prendre les graves responsabilités du pouvoir.

-:-:-:-:-:-:-

Coll. Fondation Guy Mollet

VRAIS et FAUX PROBLÈMES

par J. RIES

De quoi s'agit-il ?

De préparer l'élection d'un nouveau Président de la République en choisissant sur l'heure un candidat susceptible d'obtenir une majorité parce qu'il pourra grouper sur son nom les suffrages du plus grand nombre des électeurs, enfin dressés contre la "monocratie présidentialiste".

Il est bien tard pour discuter de l'opportunité de désigner dès maintenant un candidat- alors que l'élection, qui, certes, peut être prochaine, interviendra normalement seulement à la fin de 1965; bien tard aussi pour marquer que sur tel M. X risque de rejaillir un peu de la suspicion dans laquelle telle méthode de lancement est tenue par beaucoup de démocrates.

Mais il est encore temps pour rappeler que l'homme doit être choisi en fonction de la charge qui lui incombera et réfléchir à l'engagement qu'un candidat à la Présidence de la République doit prendre s'il veut mériter les voix républicaines: " exercer sans faiblesse, mais aussi sans outrance et sans culte de sa propre personnalité, les devoirs de la charge présidentielle, en respectant scrupuleusement et la lettre et l'esprit de la Constitution".

CE QU'EST ET CE QUE N'EST PAS LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Relisons le texte de la Constition qui, ayant été adoptée par la grande majorité des électeurs et près des 4/5 des votants, s'impose à tous (1) (et ce jusqu'à une éventuelle modification intervenant selon une procédure régulière). Dans son article 5, elle définit la nature et les objets du pouvoir présidentiel: " Le Président de la République veille au respect de la Constitution. Il assure, par son arbitrage, le fonctionnement régulier des Pouvoirs publics ainsi que la continuité de l'Etat .

"Il est le garant de l'indépendance nationale, de l'intégrité du territoire, du respect des accords de Communauté et des traités".

Cette énumération minutieuse -qui ne vaut point la formule traditionnelle: "Le Président de la République incarne l'unité et la permanence de l'Etat" - impose du moins une conclusion indiscutable: "Le Président de la République n'est ni le Gouvernement ni le Chef du Gouvernement ". Et, d'ailleurs, si le Président de la République française était constitutionnellement soit le Gouvernement (alors réduit à une seule personne) - soit le Chef du Gouvernement, nul ne réclamerait l'instauration en France d'un régime présidentiel, puisque la Constitution de 1958 nous en aurait déjà doté.

En outre, le Gouvernement - il suffit de se reporter à l'article 20 pour n'en pouvoir douter - est responsable devant le Parlement - plus exactement devant l'Assemblée Nationale - " selon les conditions

et suivant les procédures prévues aux articles 49 et 50 , - alors que le Président de la République n'est responsable, en vertu de l'article 68, qu'en cas de haute trahison et selon une procédure spéciale. Ces articles confirment donc que Présidence de la République et Gouvernement sont des magistratures différentes destinées à subir éventuellement des sorts divers.

Certes, la pratique quotidienne est fort éloignée de cet "Etat de droit", mais les Socialistes n'ont jamais approuvé la réduction du rôle de Premier Ministre à celle de "héraut" des volontés élyséennes. Aussi est-il normal que, s'occupant de la désignation d'un candidat à la Présidence de la République, ils posent en premier principe que cette désignation doit d'abord signifier retour au respect scrupuleux de la Constitution .

Donc, ne confondons pas candidature à la Présidence de la République et candidature à la direction du Gouvernement!

Maintenir dans nos esprits cette distinction -il faut nous y assujettir nous-mêmes si nous voulons ultérieurement la rétablir dans les faits- nous opposera, certes, au "Lobby présidentaliste " qu'évoquait Martinet (F. Obs. 19.12.63) ou à certains participants de colloques qu'au témoignage de QUILLIOT (F. Obs. 26.12.63), ils eussent voulu transformer en "laboratoire programmatique" pour un "éventuel candidat" à l'Elysée; en revanche, le maintien de cette distinction nous libère d'un faux problème: celui d'élaborer un programme de gouvernement que le candidat à la Présidence de la République, investi par notre prochain Congrès, serait chargé de faire plébisciter demain .. ou dans 22 Mois.

PAS D'IMPROVISATION PROGRAMMATIQUE INADEQUATE ET DANGEREUSE

N'insistons pas sur l'absurdité de fixer ne varietur et dès aujourd'hui une affiche électorale qui peut très bien n'être placardée qu'en fin 1965; n'insistons pas plus sur la difficulté qu'il y aurait à la rédiger, au moins présentement si,désirant toucher beaucoup d'électeurs par des prises de positions concrètes, on tentait de dépasser l'énoncé des buts permanents du Parti Socialiste.

Constatons par contre ce fait - évident pour qui ne s'abandonne pas à la logomachie révolutionnariste - qu'au moins dans les circonstances présentes, un candidat dit de "Front populaire" a peu de chance d'être élu - pas plus qu'un candidat qui serait seulement l'expression de l'ex "Cartel des Non". Si donc l'on ne veut pas s'en tenir à un candidat de principe destiné en fait à rendre plus aisée la réélection du sortant, il faut présenter un candidat capable d'ajouter à toutes les voix de gauche, communistes y compris (2) celles de nombreux républicains conservateurs. Or ceux-ci ne feront passer leur opposition à ce que QUILLIOT appelle la "monocratie gaulliste" avant leur solidarité de classe que s'ils ont le sentiment que la gauche ne tente pas de les duper; autrement dit, il serait non seulement déloyal, mais inhabile, d'utiliser leur très réelle hostilité envers la dictature viagère d'un homme, même éminent, pour leur faire accepter par surcroît ce qu'ils n'ont aucun motif de consentir- un renouveau de Front populaire- impliquant une emprise sur le Gouvernement soit du Parti communiste, soit des petits barons de l'Express ou du Club Jean Moulin.

.../...

Insistons plus encore, car il ne s'agit plus là de tactique, mais de doctrine - ou, si l'on préfère, de probité intellectuelle - sur le fait qu'il est impossible, sauf à s'en tenir à des généralités, de prétendre régler par écrit le cours de la vie politique française jusqu'en 1971, si les élections interviennent demain, et jusqu'en janvier 1973, si l'actuel Septennat se poursuit normalement.

Ajoutons que, nommé pour sept ans, le futur Président de la République devra enregistrer les effets d'au moins deux élections générales à l'Assemblée Nationale. Seront-elles toutes de même sens? Que se passera-t-il si la majorité d'une Assemblée était choisie parce que le Pays - c'est son droit strict - voudrait désavouer le programme détaillé que le Président de la République aurait défendu en tant que candidat et qu'il prétendrait imposer au Gouvernement? Ne mettons point, par des exigences irréfléchies envers le candidat, le Président dans une situation telle qu'il soit menacé du sort qu'Alexandre MILLERAND connut en 1924.

Ecrire cela n'est point détourner les Partis socialistes ou socialisants de rechercher en commun comment offrir aux électeurs, lors du renouvellement de l'Assemblée Nationale, un programme, qui non seulement justifierait "en morale" les désistements réciproques, mais encore satisferait l'opinion comme gage de ce que, les urnes vidées, les Partis associés le resteraient pour soutenir loyalement un Gouvernement stable. Mais - comment l'a fort bien vu QUILLIOT - ce problème, peut être plus important en soi que le gain de l'élection présidentielle, en doit être distingué.

D'autre part, dénoncer et la vanité et le danger de programmes à échéance de sept ou de neuf années, ajouter que plus ils voudront séduire afin d'être démagogiques et plus ils risquent de susciter de défiance, n'est point prôner un vote dans la nuit.

D'abord la personnalité même des candidats donne - ou ne donne pas - certaines garanties ! Dans cette note, où l'on tente de raisonner en faisant abstraction des personnes, on va écrire - une fois, une seule fois - le nom de Gaston DEFFERRE; quoique le Pouvoir puisse transformer les hommes, à qui fera-t-on croire que, sans autre forme de procès il dénoncera, à la fin d'une conférence de presse, le Pacte atlantique?

Cela rappelé, et parce qu'on n'entend nullement donner carte blanche à quiconque, mais parce que l'on veut s'en tenir à ce qui est à la fois constitutionnel et raisonnable, on demande que ce ne soit pas sur un programme de chef de gouvernement, ce qu'il ne peut être sous peine d'inconstitutionnalité, mais, comme l'écrivit fort justement FUZIER dans le Populaire, sur sa conception de la Présidence de la République et, notamment, sur son rôle d'éventuel gardien de la Constitution qu'un candidat à l'Elysée soit interrogé .

LES QUESTIONS LEGITIMES

Et d'abord, puisque telle candidature sur laquelle notre Congrès National statuera a été lancée par ce que MARTINET nomme le "lobby présidentialiste", le premier point à souligner est que voter pour un candidat personnellement partisan de l'instauration en France (mais par une procédure d'une constitutionnalité impeccable) du régime présidentiel n'est pas accepter implicitement cette mutation de nos institutions, que ce soit par revision constitutionnelle ou par déformation coutumière.

.../...

Corrélativement il doit être bien entendu qu'il ne s'agit point de faire du gaullisme sans de GAULLE - c'est-à-dire qu'il ne s'agit point d'institutionnaliser, même par simple imitation de ce qui est présentement, une monocratie présidentialiste - laquelle est au surplus fort éloignée du système dit présidentiel existant aux Etats-Unis - système où le Président de la République ne peut choisir ses Ministres qu'avec l'accord du Sénat et n'a ni le droit de dissolution ni l'initiative en matière de referendum.

Tout pareillement, un candidat ne devrait obtenir la caution de notre Parti que s'il proclamait que ni Conseil des Ministres, ni Assemblée Nationale, ni Sénat ne seront dépouillés de son fait des attributions que la constitution en vigueur leur confère; autrement dit, plus de domaine réservé .

Pareillement, il devra être établi que les Partis - dont l'existence légale a été consacrée par l'article 4 - ne seront pas privés de leur légitime influence au profit de "brain trust ", de salles de rédaction ou de groupements irresponsables, qui ne doivent être ni des centres occultes de suggestion - moins encore des centres de décision. Ecrire cela, ce n'est que paraphaser GUILLIOT. On voudrait être plus précis.

Avant d'accorder leur caution, puis comme simples électeurs leurs voix, les Socialistes doivent demander à celui qui a le plus de chance d'être leur candidat, et de rompre avec les pratiques actuelles qu'il faut bien appeler au moins extra-constitutionnelles, et d'accepter qu'il soit porté remède, par des revisions limitées, intervenant, selon les procédures régulières, à ce que l'on nommera pudiquement des erreurs d'interprétation .

Rompre avec les pratiques extra-constitutionnelles en renonçant :

- à imposer au Premier Ministre le choix des autres membres du Gouvernement;
- à recevoir, hors de la présence des Ministres responsables, ceux des Chefs d'Etats étrangers qui sont aussi des chefs de gouvernements et les simples chefs de gouvernements;
- à tenir de ces conférences de presse qui sont autant d'empiètement sur le droit réservé par l' article 20 au seul gouvernement de déterminer et de conduire la politique de la Nation;
- à prendre l'initiative des referendums prévus à l'article 11 puisque ledit article précise que le Président de la République ne doit en décider que sur proposition soit du Gouvernement, soit des deux Assemblées ;
- à recourir, fût-ce sur la proposition effective du Gouvernement, à l'article 11 pour reviser la Constitution - alors qu'une telle revision, chose en soi toujours très grave, a mérité en 1958, comme dans toutes nos constitutions antérieures, d'être l'objet de précautions particulières, s'exprimant par une procédure spéciale. Sur ce point, le Président du Groupe Socialiste à l'Assemblée Nationale a déjà fait une déclaration excellente, lors du dernier Congrès.

Voici les " renoncements " qui s'imposent et qu'il est souhaitable de rendre au plus vite publics.

En second lieu, il faut demander à un candidat qui souhaite

.../...

l'appui des Républicains de ne pas s'opposer, s'il est élu, à des modifications interprétatives :

1°) De l'article 16 -

- l'une, subordonnant le recours à une procédure aussi "extraordinaire" à l'avis conforme, exprimé par un contreseing d'une au moins des quatre personnalités que le Président de la République est actuellement tenu de consulter; nul n'est qualifié pour se proclamer lui-même dictateur, et s'il y a vraiment motif de recourir à l'article 16, il se trouvera au moins une de ces quatre personnalités pour en prendre conscience et avoir le courage de l'affirmer ;

- l'autre, précisant que l'Assemblée Nationale - au moins à la la majorité absolue des membres qui la composent - peut mettre un terme à ces " pouvoirs exceptionnels " du Président de la République;

2°) Des articles 29 et 30, afin que lorsque la majorité des membres composant l'Assemblée Nationale estime que le Parlement doit se réunir, cette réunion ait lieu de plein droit (précision qu'ont demandée dès 1960 et les Indépendants et les Radicaux);

3°) De l'article 38, afin que les ordonnances gouvernementales prises par délégations législatives n'échappent plus, par un biais de procédure, au contrôle du Parlement (problème dont le Groupe Socialiste et notamment son actuel Président se sont déjà occupés).

***

Faut-il aller plus loin? Les exceptions actuelles au principe du contreseing devraient-elles être revues et éventuellement réduites. Les Assemblées devraient-elle être maîtresses de leur ordre du jour au moins une journée par semaine? L'Assemblée directement élue au suffrage universel devrait-elle retrouver, selon la tradition démocratique, le pouvoir de mettre - à elle seule - en accusation et Président de la République et Ministre ?

On peut en discuter. Mieux vaut semble-t-il n'exiger que le minimum et démontrer, tant aux divers candidats qu'aux électeurs eux-mêmes, que notre Parti n'essaye point de revenir au Passé, mais entend préserver l'Avenir contre ce qu'il faut bien appeler les imperfections du Présent .

---

(1) Ayant médité sur les articles 12, 16, 75 et sur le titre XII de la Constitution, on n'a pu l'approuver en 1958; le sentiment qu'il la faut faut respecter - au moins jusqu'à transformation par une procédure régulière - n'est point réflexe de partisan, mais celle d'un démocrate qui sait que la loi protège et qui se rit des lois méprise bien plus encore les hommes .

(2) Jusqu'à présent, le P.C. n'a jamais pu mobiliser contre de GAULLE plus de 3 millions de suffrages; on peut admettre qu'il en apporterait désormais 4, les circonstances ayant changé, mais il est douteux que son appui aille au-delà, au moins si de GAULLE est encore candidat.

Coll. Fondation Jean-Jaurès

Le Directeur de la Publication: BRUTELLE.